

Montants de l'avantage manuels scolaires 2016/2017 par filière

Date de fin de validité de l'avantage	31 mai 2017
1- Seconde d'enseignement général et technologique <u>en lycée ou CNED</u> ⁽¹⁾	100 €
2- Première d'enseignement général ou technologique <u>en lycée ou CNED/CNPR</u> ⁽¹⁾	70 €
3- Terminale d'enseignement général ou technologique <u>en lycée ou CNED/CNPR</u> ⁽¹⁾	70 €
4- BT <u>en lycée</u>	70 €
5- 1ère année CAP/CAPA - 2nde BAC PRO (y compris agricoles) - Classes passerelle de 2nde GT à 1ère BAC PRO avec bourse d'équipement <u>en lycée ou CFA</u>	100 €
6- 1ère année CAP/CAPA - 2nde BAC PRO (y compris agricoles) sans bourse d'équipement <u>en lycée, CFA ou CNED/CNPR</u> ⁽¹⁾	100 €
7- 2ème année CAP/CAPA - 1ère et Tale BAC PRO (y compris agricoles) <u>en lycée, CFA ou CNED/CNPR</u> ⁽¹⁾	50 €
8- 1ère année des autres formations de niveau CAP ou BAC (ex : BP, FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur-éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...) <u>intégrées à un lycée, CFA ou IEM</u>	100 €
9- 2ème année et Terminale des autres formations de niveau CAP ou BAC (ex : BP, FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur-éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...) <u>intégrées à un lycée, CFA ou IEM</u>	50 €

10- 3ème insertion / 3ème et 4ème agricoles / ULIS / CIPPA / classes de préapprentissage / DIMA / classe relais / SEGPA / MLDS <u>en lycée, CFA ou MFR</u>	70 €
11- Élèves de niveau IV ou V, hors statut salarié, <u>en établissement de formations sanitaires ou sociales</u>	70 €
12- Élèves / étudiants de niveau II ou III, hors statut salarié, <u>en établissement de formations sanitaires ou sociales</u>	
13- Autres formations Post-BAC (BTS / BTSA / Prépa CPGE / FCIL3 / DMA / DSAA / DCG / DSCG / MAN) <u>en lycée ou CFA</u>	
14- Élèves en formation artistique (musique, danse et théâtre) en cycle d'orientation professionnelle, <u>en conservatoire à rayonnement départemental ou régional</u>	
15- <u>Mission locale / P.A.I.O.</u>	
16- <u>IME / IMPRO / Structure de placement en hébergement</u> avec inscription en formation (y compris préparant un CAP ou BAC pro), <u>Etablissements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse</u>	
17- Service civique	
18- Cartes référents	